

Consultations prébudgétaires 2006



Aide-mémoire

Nouvelles mesures fiscales
et budgétaires

2003-2004 à 2005-2006

Janvier 2006

Québec 

Consultations prébudgétaires 2006



Aide-mémoire

Nouvelles mesures fiscales
et budgétaires

2003-2004 à 2005-2006

Janvier 2006

Finances
Québec 

Aide-mémoire
Nouvelles mesures fiscales et budgétaires
2003-2004 à 2005-2006

Dépôt légal – Janvier 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-46185-1
© Gouvernement du Québec, 2006

Table des matières

INTRODUCTION	5
MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES EN FAVEUR DES PARTICULIERS.....	7
<i>Des réductions d'impôt des particuliers de 2,2 milliards de dollars en trois ans</i>	<i>7</i>
<i>Réforme du soutien financier aux familles</i>	<i>10</i>
<i>Une Prime au travail pour améliorer l'incitation au travail.....</i>	<i>12</i>
<i>Simplification du régime fiscal des particuliers</i>	<i>13</i>
<i>Nouvelle déduction de 500 \$ pour les travailleurs</i>	<i>13</i>
<i>Réforme du soutien accordé aux personnes handicapées et aux aidants naturels.....</i>	<i>14</i>
<i>Indexation du régime fiscal</i>	<i>15</i>
<i>Autres mesures concernant les particuliers</i>	<i>15</i>
<i>Gains pour les ménages</i>	<i>16</i>
<i>Réduction de l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces</i>	<i>18</i>
MESURES AUX ENTREPRISES POUR ENCOURAGER LA CRÉATION DE RICHESSE.....	19
<i>Une fiscalité davantage favorable à l'investissement</i>	<i>21</i>
<i>Une amélioration de l'aide au financement des entreprises.....</i>	<i>23</i>
<i>Un soutien accru à la R-D, à l'innovation et à l'exportation</i>	<i>26</i>
MESURES RELATIVES AUX RÉGIONS ET AUX INFRASTRUCTURES	27
<i>Favoriser le développement des régions</i>	<i>27</i>
<i>Investissements dans le secteur public.....</i>	<i>28</i>
<i>Maintien des actifs.....</i>	<i>29</i>
<i>Santé et éducation</i>	<i>29</i>
<i>Infrastructures routières</i>	<i>30</i>
<i>Infrastructures municipales</i>	<i>30</i>

Introduction

À l'occasion des derniers Discours sur le budget, le gouvernement a entrepris des réformes importantes en termes de politiques économique et fiscale.

Le régime fiscal des particuliers a été modifié avec le souci d'accorder une marge financière additionnelle aux familles de la classe moyenne. Du côté des entreprises, les mesures mises en place ont pour but de soutenir la croissance économique et d'assurer une fiscalité compétitive dans un contexte de mondialisation des marchés.

Mesures fiscales et budgétaires en faveur des particuliers

Des réductions d'impôt des particuliers de 2,2 milliards de dollars en trois ans

- L'ensemble des contribuables ont bénéficié de réductions d'impôt de 2,2 milliards de dollars, notamment grâce aux mesures suivantes :
- Budget 2004-2005 :
 - Réforme du soutien financier aux familles avec la mise en place du Soutien aux enfants.
 - Prime au travail visant à inciter les individus à retourner au travail.
 - Simplification du régime fiscal, avec la mise en place du régime unique d'imposition des particuliers.
- Budget 2005-2006 :
 - Nouvelle déduction de 500 \$ pour les travailleurs.
 - Réforme du soutien financier aux personnes handicapées et aux aidants naturels.
- L'indexation du régime fiscal a allégé la charge fiscale des contribuables de 805 millions de dollars.

RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS BUDGETS 2004-2005, 2005-2006 ET INDEXATION DU RÉGIME FISCAL 2004 À 2006

(en millions de dollars)

	Impact sur le fardeau fiscal
Mesures ayant un impact sur les revenus	Pleine année
Budget 2004-2005	
Soutien aux enfants ⁽¹⁾	-547
Prime au travail ⁽²⁾	-243
Régime unique d'imposition des particuliers	-219
Sous-total	-1 009
Budget 2005-2006	
Nouvelle déduction de 500 \$ pour les travailleurs	-300
Hausse de l'aide fiscale accordée aux personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée	-7
Amélioration de l'aide fiscale accordée aux personnes handicapées et aux aidants naturels	
- Hausse du supplément pour enfant handicapé	-8
- Nouveau crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels	-28
Hausse des plafonds des cotisations à un REER et à un RPA	-27
Majoration du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	-2
Sous-total	-372
Indexation du régime d'imposition	-805
Sous-total	-2 186
Autres mesures	
Versement par anticipation du crédit d'impôt pour frais de garde	-
Abolition de la TVQ sur les couches et articles d'allaitement	-9
Amélioration des conditions socioéconomiques des artistes	
- Rente d'étalement du revenu des artistes	-1
- Déduction pour droits d'auteur étendue aux artistes interprètes	-1
Sous-total	-11
TOTAL	-2 197

(1) Comprend l'impact de l'abolition, à compter de l'année 2005, du crédit d'impôt pour enfants à charge, de la réduction d'impôt à l'égard des familles et de l'allocation familiale.

(2) Comprend l'impact de l'abolition, à compter du 1^{er} janvier 2005, du programme APPORT.

— Ces mesures ont bénéficié à l'ensemble des contribuables.

GAINS DES CONTRIBUABLES SELON LA TRANCHE DE REVENU – 2006

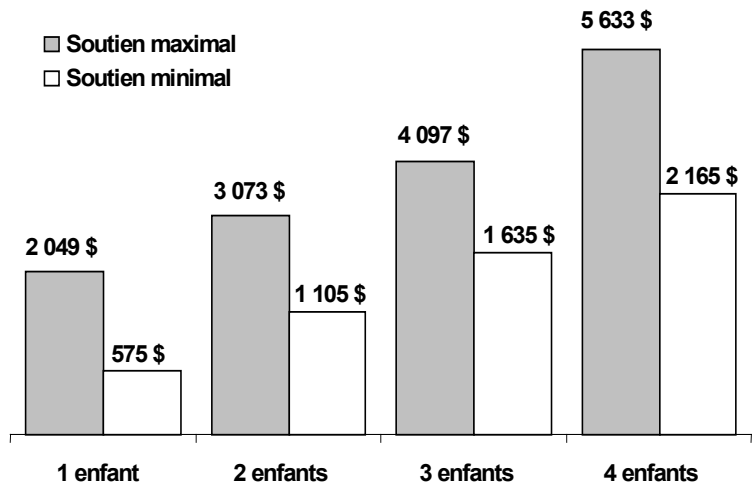
Tranches de revenu	Allégement fiscal				Total (millions \$)	(\$ par contribuable)
	Budget 2004-2005 (millions \$)	Budget 2005-2006 (millions \$)	Indexation ⁽¹⁾ (millions \$)	Total (millions \$)		
15 000 \$ ou moins	369	15	38	422	201	
De 15 000 \$ à 25 000 \$	255	62	114	431	372	
De 25 000 \$ à 50 000 \$	260	166	343	769	436	
De 50 000 \$ à 75 000 \$	90	81	185	356	503	
De 75 000 \$ à 100 000 \$	23	27	72	122	547	
Plus de 100 000 \$	12	21	53	86	507	
TOTAL	1 009	372	805	2 186	357	

(1) L'indexation comprend celle des années 2004, 2005 et 2006.

Réforme du soutien financier aux familles

- Réforme majeure de l'aide aux familles avec la mise en place du Soutien aux enfants, depuis le 1^{er} janvier 2005, qui remplace les crédits d'impôt non remboursables pour enfants à charge, la réduction d'impôt à l'égard des familles et l'allocation familiale.
- En 2006, le montant maximal du Soutien aux enfants pour un couple est de :
 - 2 049 \$ pour un enfant;
 - 3 073 \$ pour deux enfants;
 - 4 097 \$ pour trois enfants;
 - 5 633 \$ pour quatre enfants⁽¹⁾.
- Le nouveau Soutien aux enfants profite à environ 1 million de familles. Il totalise 2 milliards de dollars annuellement, soit 547 millions de dollars de plus que dans l'ancien régime.

MONTANTS DU SOUTIEN AUX ENFANTS COUPLE AVEC ENFANTS – 2006⁽¹⁾ (en dollars)

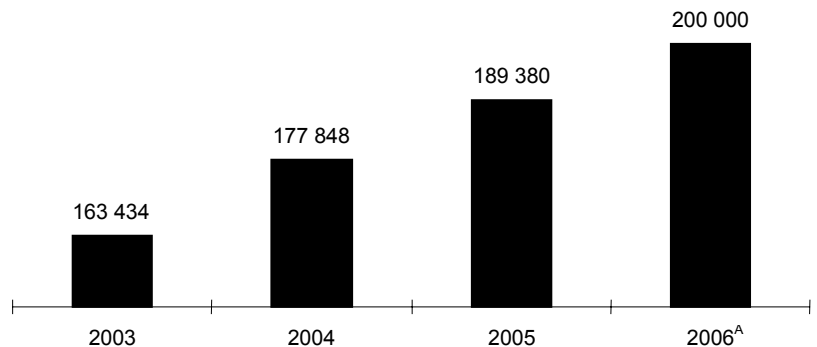


(1) Pour les couples, le soutien maximal est versé jusqu'à un revenu de 43 094 \$. À partir de ce revenu, le soutien est réduit à raison de 4 % du revenu familial qui excède ce seuil jusqu'à ce que le soutien minimal soit atteint. Ainsi, dans le cas d'un couple ayant un enfant, le soutien maximal est de 2 049 \$ jusqu'à 43 094 \$ et, par la suite, il décroît graduellement pour atteindre le soutien minimal de 575 \$ à un revenu familial de 79 944 \$.

(1) Chaque enfant additionnel donne droit à une majoration maximale de 1 536 \$.

- De plus, le gouvernement du Québec s'est engagé à rendre accessibles 200 000 places à contribution réduite en 2006 dans les services de garde.
- Au 30 septembre 2005, on comptait 192 286 places de garde à contribution réduite. Il restait donc 7 714 places pour atteindre la cible de 200 000 places en 2006.
- Depuis mars 2003, c'est plus de 36 000 nouvelles places à contribution réduite qui auront été créées depuis mars 2003.

NOMBRE DE PLACES DE GARDE À CONTRIBUTION RÉDUITE DISPONIBLES AU 31 MARS DE L'ANNÉE



A : Attendu.

- Le budget total pour ces services est de 1,5 milliard de dollars en 2005-2006.
- Le coût moyen par place était de 28 \$ par jour en 2004-2005, soit :
 - 36 \$ pour un centre de la petite enfance;
 - 21 \$ en milieu familial;
 - 30 \$ pour une garderie privée.
- Si l'on tient compte de l'ensemble du soutien aux familles (incluant les mesures budgétaires), le soutien global est passé de 3,5 à 4,5 milliards de dollars au cours de la période 2002-2005, ce qui représente une augmentation de 29 %.
- Le soutien global par famille est trois fois plus important au Québec qu'en Ontario.

Une Prime au travail pour améliorer l'incitation au travail

- Mise en place, depuis le 1^{er} janvier 2005, d'une Prime au travail pour inciter les travailleurs à faible et à moyen revenus à participer davantage au marché du travail.
- La Prime au travail peut atteindre 2 821 \$ dans le cas des familles avec enfants. Pour ces familles, elle peut être versée à chaque trimestre.
- La nouvelle Prime au travail profite à environ 536 000 ménages à faible et à moyen revenus, dont 200 000 familles.
- La prime ajoute un montant annuel de 243 millions de dollars aux familles et aux personnes à faible revenu.

PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE LA PRIME AU TRAVAIL

(année d'imposition 2006)

	Personne seule	Couple sans enfants	Famille monoparentale	Couple avec enfants
Revenus de travail exclus	2 400 \$	3 600 \$	2 400 \$	3 600 \$
Taux du crédit d'impôt	7 %	7 %	30 %	25 %
<i>Prime maximale⁽¹⁾</i>	512,40 \$	789,88 \$	2 196 \$	2 821 \$

(1) La prime maximale est égale au produit obtenu en appliquant le taux du crédit d'impôt au montant qui correspond à l'excédent du seuil de réduction sur les revenus de travail exclus.

Simplification du régime fiscal des particuliers

- Instauration d'un régime d'imposition unique. Ce régime remplace les régimes d'imposition général et simplifié, à compter de l'année d'imposition 2005.
- Cette mesure simplifie le régime d'imposition et réduit l'impôt de plus de 2,5 millions de ménages de 220 millions de dollars. La baisse d'impôt représente en moyenne 87 \$ par contribuable.
- Le régime unique d'imposition réduit l'impôt des particuliers :
 - en accordant, à tous les contribuables, un montant complémentaire de 3 035 \$, soit l'équivalent du montant forfaitaire antérieur;
 - en permettant en plus, à tous les contribuables, de réclamer l'ensemble des déductions et crédits d'impôt non remboursables qui étaient précédemment réservés au régime d'imposition général.

Nouvelle déduction de 500 \$ pour les travailleurs

- Une nouvelle déduction pour les travailleurs en vigueur depuis janvier 2006 accorde 300 millions de dollars aux travailleurs et travailleuses du Québec.
- Ainsi, les travailleurs bénéficient d'une déduction fiscale égale à 6 % du revenu de travail jusqu'à concurrence de 500 \$.
- Cette déduction profite à 3,1 millions de salariés et à 162 000 travailleurs autonomes.

Réforme du soutien accordé aux personnes handicapées et aux aidants naturels

- Une réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels.
- Plus de 80 000 aidants naturels et personnes atteintes d'un handicap physique ou mental bénéficient d'un soutien supplémentaire de 43 millions de dollars. L'aide fiscale accordée à ces personnes est augmentée de 50 %, passant de 85 millions de dollars à 128 millions de dollars.

HAUSSE DU SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX AIDANTS NATURELS – PLEINE ANNÉE

	Nombre de bénéficiaires	Gains en millions de dollars
Personnes atteintes d'une déficience physique ou mentale grave et prolongée (2005)	15 000	7
Aidants naturels d'un enfant mineur (2006)	16 000	8
Aidants naturels d'un adulte (2006)	50 000	28
TOTAL	81 000	43

Indexation du régime fiscal

- Les contribuables québécois ont profité de l'indexation du régime fiscal depuis 2004, qui aura permis d'augmenter le revenu disponible des contribuables de 805 millions de dollars :
 - 235 millions de dollars découlant de l'indexation de 2004;
 - 180 millions de dollars découlant de l'indexation de 2005;
 - 390 millions de dollars découlant de l'indexation de 2006.
- L'indexation du régime fiscal protège le pouvoir d'achat des contribuables face à l'augmentation des prix à la consommation.

INDEXATION DU RÉGIME D'IMPOSITION DES PARTICULIERS 2004 À 2006

	2004	2005	2006	Total en 2006
Taux d'indexation en pourcentage	2,00	1,43	2,43	–
Impact en millions de dollars	235	180	390	805

Autres mesures concernant les particuliers

- Versement par anticipation du crédit d'impôt pour frais de garde.
- Abolition de la TVQ sur les couches et articles d'allaitement.
- Extension de la déduction pour droits d'auteur aux artistes interprètes et mise en place d'une rente d'étalement pour le revenu des artistes.
- Hausse des plafonds de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et à un régime de pension agréé (RPA).
- Majoration du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux.
- Ces mesures ont contribué à réduire le fardeau fiscal des particuliers de 40 millions de dollars.

Gains pour les ménages

- Les gains cumulés des principales mesures à l'impôt des particuliers sont importants pour les ménages de toutes catégories de revenu.
- Pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail, ces mesures augmentent le revenu disponible :
 - de 4 426 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
 - de 1 431 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
 - de 1 400 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

GAINS POUR UN COUPLE AVEC DEUX ENFANTS ET AYANT DEUX REVENUS DE TRAVAIL – 2006

Revenu de travail (\$)	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budget 2005-2006		Allègement fiscal total (\$)
	Soutien aux enfants ⁽²⁾ (\$)	Prime au travail (\$)	Régime unifié ⁽³⁾ (\$)	Déduction pour les travailleurs (\$)	Indexation ⁽⁴⁾ (\$)	
0	1 750	0	0	0	73	1 823
5 000	1 750	350	0	0	73	2 173
10 000	1 750	1 600	0	0	73	3 423
15 000	1 750	2 780	0	0	102	4 632
20 000	1 750	2 280	0	0	102	4 132
25 000	2 224	1 780	75	160	187	4 426
30 000	1 720	1 280	90	160	244	3 494
35 000	920	780	105	160	244	2 209
40 000	648	280	120	160	354	1 562
45 000	710	0	135	200	336	1 381
50 000	660	0	150	220	401	1 431
75 000	570	0	136	240	454	1 400
100 000	0	0	107	220	514	841

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour le salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) L'indexation comprend celle des années 2004, 2005 et 2006.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Pour une personne vivant seule, le revenu disponible augmente :
 - de 274 \$ pour un revenu de 25 000 \$;
 - de 303 \$ pour un revenu de 50 000 \$;
 - de 446 \$ pour un revenu de 75 000 \$.

GAINS POUR UNE PERSONNE VIVANT SEULE – 2006

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾		Budget 2005-2006		Allègement fiscal total
	Prime au travail	Régime unifié ⁽²⁾	Déduction pour les travailleurs	Indexation ⁽³⁾	
(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
0	0	0	0	0	0
5 000	182	0	0	0	182
10 000	481	0	0	3	484
15 000	0	45	80	119	244
20 000	0	60	80	119	259
25 000	0	75	80	119	274
30 000	0	90	115	232	437
35 000	0	105	115	214	434
40 000	0	71	100	161	332
45 000	0	46	100	161	307
50 000	0	42	100	161	303
75 000	0	36	120	290	446
100 000	0	36	120	290	446

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « indexation ».

(2) Impact de l'unification du régime d'imposition pour le salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(3) L'indexation comprend celle des années 2004, 2005 et 2006.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Réduction de l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces

- En conséquence, l'écart du fardeau fiscal des contribuables québécois par rapport à la moyenne canadienne aura diminué de près de la moitié, passant, en trois ans, de 2,2 milliards de dollars à 1,2 milliard de dollars.
- Le gouvernement s'est engagé à atteindre la moyenne canadienne au terme de son mandat.

IMPÔT DES PARTICULIERS ÉCART DE FARDEAU FISCAL ENTRE LE QUÉBEC ET LES AUTRES PROVINCES EN APPLIQUANT LA STRUCTURE DE TAXATION DES AUTRES PROVINCES AU QUÉBEC (en millions de dollars)

	2003	2005	2006
Écart Québec - autres provinces			
Alberta	4 433	4 081	3 756
Ontario	5 627	3 758	3 420
Colombie-Britannique	3 538	3 046	3 057
Saskatchewan	2 234	1 799	1 461
Nouveau-Brunswick	1 526	798	573
Manitoba	937	577	414
Nouvelle-Écosse	689	435	86
Île-du-Prince-Édouard	1 099	390	41
Terre-Neuve-et-Labrador	- 677	- 1 316	- 1 663
ÉCART MOYEN	2 156	1 508	1 238

Mesures aux entreprises pour encourager la création de richesse

- Le gouvernement a également agi vigoureusement afin d'encourager la création de richesse et de favoriser la prospérité économique.
- Au total, ce seront 1,4 milliard de dollars qui auront été investis d'ici 2007-2008, afin de mieux soutenir l'économie, notamment par les mesures suivantes :
- Budget 2005-2006 :
 - une réforme de la fiscalité des entreprises;
 - l'amélioration du financement des entreprises;
 - un soutien accru à la recherche scientifique (R-D), à l'innovation et au développement des exportations;
 - un appui renforcé aux régions avec des mesures totalisant 240 millions de dollars.
- Budget 2004-2005 :
 - hausse de l'exemption de la taxe sur le capital à 1 million de dollars;
 - appui réaffirmé aux régions avec une aide financière totalisant près de 50 millions de dollars annuellement;
 - mise en place d'un programme majeur d'aide à l'investissement privé – le programme FIER.

**ENCOURAGER ET FAVORISER LA CRÉATION DE RICHESSE
IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT :
2004-2005 À 2007-2008**
(en millions de dollars)

	Total
Budget 2005-2006	
Réforme de la fiscalité des entreprises pour favoriser les investissements	– 492
Amélioration de l'aide au financement des entreprises	– 79
Soutien à la R-D, à l'innovation et à l'exportation	– 77
Appui au développement des régions	– 240
Sous-total	– 888
Budget 2004-2005	
Hausse de l'exemption de la taxe sur le capital	– 239
Aide à l'investissement	– 75
Bonification de l'aide aux régions	– 155
Création du FIER et autres mises de fonds ⁽¹⁾	–
Autres mesures	– 56
Sous-total	– 525
TOTAL	– 1 413

(1) Mise de fonds de 298 M\$ du gouvernement.

Une fiscalité davantage favorable à l'investissement

- Le gouvernement a engagé une réforme de la fiscalité des entreprises pour encourager les investissements privés. Cette réforme est destinée à améliorer la compétitivité des entreprises et représentera une injection annuelle de 305 millions de dollars dans l'économie.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT (en millions de dollars)

	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	Total	À terme
Réforme fiscale						
Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital (0,6 % à 0,29 %)	–	– 50	– 221	– 380	– 651	– 858
Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises (8,9 % à 11,9 %)	–	43	174	258	475	587
Réduction du taux d'imposition des PME (8,9 % à 8,5 %)	–	– 7	– 30	– 32	– 69	– 34
Instauration d'un crédit de taxe temporaire sur le capital de 5 % de la valeur des nouveaux investissements manufacturiers en matériel de fabrication et de transformation	–	– 55	– 74	– 96	– 225	–
Sous-total réforme fiscale	–	– 69	– 151	– 250	– 470	– 305
Augmentation du taux d'amortissement fiscal	–	– 3	– 8	– 11	– 22	– 20
Hausse de l'exemption de la taxe sur le capital	– 17	– 74	– 74 ⁽¹⁾	– 74 ⁽¹⁾	– 239	– 74
TOTAL	– 17	– 146	– 233	– 335	– 731	– 399

(1) Valeurs pour une pleine année.

Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital

- Une réduction de plus de la moitié du taux de la taxe sur le capital est prévue d'ici 2009, soit de 0,6 % à 0,29 %. Le taux a déjà été réduit de 0,6 % à 0,525 % le 1^{er} janvier 2006.
- Cette mesure permettra aux entreprises actives au Québec de bénéficier d'un taux comparable à ceux applicables dans les autres provinces.
- Par ailleurs, une partie de cette mesure sera financée par l'occupation graduelle, par le gouvernement du Québec, de l'espace dégagé par le gouvernement fédéral à l'égard de l'impôt sur le revenu des grandes sociétés.

Réduction du taux d'imposition des PME

- Pour assurer la compétitivité de nos PME, le gouvernement a instauré un taux réduit d'imposition pour les petites entreprises :
 - le taux a été réduit à 8,5 % depuis le 1^{er} janvier 2006 et s'appliquera sur la première tranche de 400 000 dollars de revenu imposable.

Crédit de taxe temporaire sur le capital pour accélérer l'investissement

- Un crédit non remboursable de taxe sur le capital représentant 5 % du coût des acquisitions de matériel neuf de fabrication et de transformation a été instauré. Il s'applique depuis le 22 avril 2005 jusqu'au 1^{er} janvier 2008. Cette mesure aura pour effet :
 - d'annuler la taxe sur le capital normalement payable sur ces nouveaux investissements;
 - de réduire substantiellement cette taxe sur les autres actifs existants.

Hausse de l'exemption de la taxe sur le capital

- Cette réduction majeure de la taxe sur le capital s'ajoute à l'augmentation du seuil d'exemption de la taxe sur le capital à un million de dollars introduite le 1^{er} janvier 2004 : 75 % des entreprises, principalement des PME, ne paient plus cette taxe.

Une amélioration de l'aide au financement des entreprises

- Le gouvernement a revu et amélioré l'aide au financement des entreprises dans les phases d'amorçage et de démarrage ainsi que celles de croissance et d'expansion tout en augmentant l'apport de capital de risque du secteur privé.
- L'aide additionnelle est accordée à la fois par des mesures favorisant un meilleur financement, totalisant 154 millions de dollars d'ici 2007-2008, et par des mises de fonds de 298 millions de dollars en partenariat avec des mises de fonds du secteur privé pour soutenir des projets d'entreprises.

IMPACT FINANCIER DES MESURES POUR L'AMÉLIORATION DE L'AIDE AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

(en millions de dollars)

	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	Total
Amorçage et démarrage					
FIER					
– FIER – Soutien			42 M\$		
– FIER – Régions			156 M\$		
– FIER – Partenaires			22,5 M\$		
Transformation des sociétés Innovatech en sociétés de capital mixte public-privé					Mise de fonds gouvernementale de 10 M\$
Croissance et expansion					
FIER					
– FIER – Partenaires			67,5 M\$		
Fonds fiscalisés : hausse de la taille des entreprises admissibles à 100 millions de dollars d'actif ⁽¹⁾	–	–	–	–	–
Actions–croissance PME	–	– 4	– 20	– 20	– 44
Aide aux grands projets de création d'emplois dans le secteur des technologies de l'information		– 5	– 10	– 20	– 35
Programme d'appui aux investissements stratégiques	– 25	– 25	– 25	–	– 75
TOTAL	– 25	– 34	– 55	– 40	– 154
					Mise de fonds gouvernementale de 298 M\$

(1) Modifications aux normes d'investissement.

Amorçage et démarrage

- Capitalisation de 230,5 millions de dollars de la part du gouvernement pour soutenir la capitalisation des entreprises à l'amorçage et au démarrage.
 - De cette dernière somme, 220,5 millions de dollars sont dévolus aux entreprises par l'intermédiaire du Fonds d'intervention économique et régionale (FIER) créé en 2004-2005.
 - Poursuite du processus de transformation des sociétés Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech du sud du Québec en sociétés de capital mixte public-privé. Afin de les aider à assurer leur mission, le gouvernement a décidé d'y injecter 10 millions de dollars supplémentaires en 2005-2006, qui seront répartis entre elles.
- De plus, pour accroître la part du secteur privé dans le capital de risque :
 - Privatisation de la Société Innovatech du Grand Montréal. Cette transaction permettra l'injection de près de 200 millions de dollars de capitaux privés dans l'économie québécoise.
 - Transformation de la Société Innovatech Régions ressources en société de capital mixte public-privé. Capital régional et coopératif Desjardins, partenaire du gouvernement dans cette nouvelle entreprise, y investit 30 millions de dollars.

Croissance et expansion

- Affectation aux entreprises en phase de croissance et d'expansion de 67,5 millions de dollars provenant des fonds gouvernementaux versés dans le FIER.
- Mise en place d'Actions-croissance PME pour stimuler et faciliter le financement public des PME.
- Instauration d'un crédit d'impôt pour favoriser les grands projets de création d'emplois dans le secteur des technologies de l'information.
- Mise en place d'un nouveau programme d'appui aux investissements stratégiques (PASI), doté d'une enveloppe de 75 millions de dollars.

Un soutien accru à la R-D, à l'innovation et à l'exportation

- Le gouvernement a mis en place des mesures de soutien accru aux investissements dans la R-D et l'innovation.
 - La hausse du taux du crédit d'impôt R-D permet au Québec de maintenir sa position de chef de file au Canada en matière d'aide fiscale à la R-D destinée aux PME.
 - Le coût net après impôt d'une dépense de R-D de 1 000 dollars effectuée au Québec passe de 275 \$ à 266 \$. La moyenne canadienne se situe à 330 \$.

IMPACT FINANCIER DES MESURES DE SOUTIEN À LA R-D, À L'INNOVATION ET À L'EXPORTATION (en millions de dollars)

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	Total
Hausse à 37,5 % du taux du crédit d'impôt R-D pour les PME	- 6	- 18	- 18	- 42
Élargissement de la portée du crédit d'impôt pour le design	- 2	- 6	- 8	- 16
Soutien à la preuve de concept des résultats de la recherche universitaire	- 2	- 2	-	- 4
Amélioration de la productivité et développement des exportations	- 5	- 5	- 5	- 15
TOTAL	- 15	- 31	- 31	- 77

Mesures relatives aux régions et aux infrastructures

Favoriser le développement des régions

- Le gouvernement a adopté un ensemble de mesures, totalisant 400 millions de dollars, afin de favoriser l'adaptation et la diversification économique des régions.
 - Certaines mesures permettront notamment de donner suite aux priorités en matière de gestion de la forêt, découlant du rapport Coulombe, et de venir en aide aux communautés et aux travailleurs de l'industrie de la forêt.
 - La bonification des crédits d'impôt à l'égard des régions ressources permettra de poursuivre l'adaptation et la diversification économique des régions en favorisant la 2^e et la 3^e transformation des ressources naturelles.

IMPACT FINANCIER DES MESURES POUR L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Meilleure gestion de la forêt	–	– 25	– 25	– 25	– 75
Fonds d'aide aux villes mono-industrielles	–	– 10	– 10	– 10	– 30
Bonification des crédits d'impôt pour la transformation dans les régions ressources ⁽¹⁾	– 7	– 19	– 40	– 65	– 131
Régime des actions accréditatives et crédit d'impôt relatif aux ressources ⁽¹⁾	– 3	– 8	– 10	– 10	– 31
Régime d'investissement coopératif ⁽¹⁾	– 1	– 7	– 11	– 11	– 30
Autres mesures ⁽¹⁾	– 5	– 29	– 32	– 32	– 98
TOTAL	– 16	– 98	– 128	– 153	– 395

(1) Les valeurs des années 2006-2007 et 2007-2008 sont pour une pleine année.

Investissements dans le secteur public

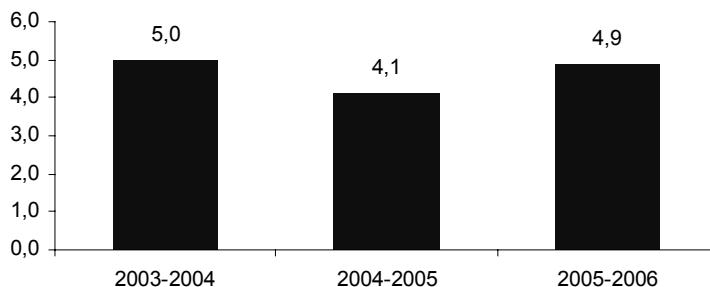
- Le renouvellement des infrastructures publiques est devenu l'un des enjeux majeurs des finances publiques.
 - Cette situation découle des nouveaux besoins reliés aux changements démographiques ainsi que d'un rattrapage à faire à la suite du sous-investissement pendant les années de lutte au déficit.
 - En plus d'être un déterminant de la croissance économique, les infrastructures contribuent à la qualité des services publics.

- Le Québec fait face à des besoins importants en matière d'investissement en infrastructures, et ce, dans plusieurs secteurs :
 - c'est le cas non seulement pour les routes, mais également dans les réseaux de la santé et de l'éducation;
 - c'est aussi le cas dans le secteur municipal, notamment pour les infrastructures d'eau potable, l'assainissement des eaux et le transport en commun.

- C'est ainsi qu'au cours des dernières années, le gouvernement a choisi d'accélérer la cadence de ses investissements dans les infrastructures publiques. La contribution du gouvernement aux investissements publics a presque doublé en cinq ans, pour atteindre 4,9 milliards de dollars en 2005-2006.
 - Ces investissements visent non seulement la réalisation de nouveaux projets, mais aussi le maintien en bon état des infrastructures existantes.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT AUX INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

(en milliards de dollars)



Maintien des actifs

- Afin de maintenir en bon état son parc immobilier, le gouvernement a annoncé au dernier budget des investissements de 1,3 milliard de dollars pour le relèvement des enveloppes de maintien d'actifs.
 - Dans le réseau de l'éducation et dans le réseau de la santé et des services sociaux, le gouvernement a décidé de consacrer annuellement des montants représentant 2 % de la valeur à neuf du parc pour assurer le maintien en bon état des infrastructures existantes.

Santé et éducation

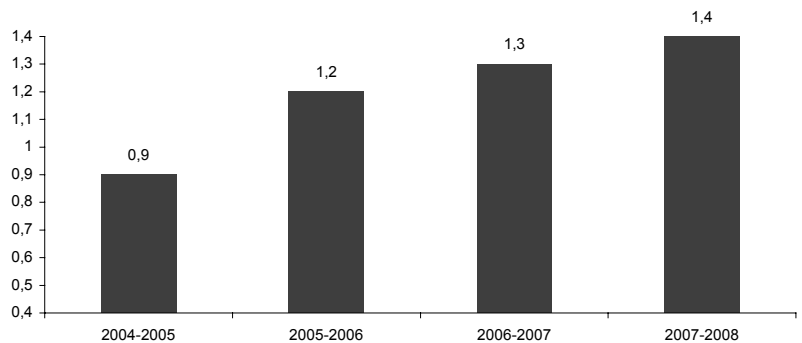
- Le gouvernement a aussi annoncé de nouveaux investissements en santé et en éducation pour les trois prochaines années.
 - Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements annoncés s'élèvent à 1,6 milliard de dollars et permettront notamment d'améliorer les services pour les soins de longue durée, les urgences, la radio-oncologie et la cardiologie.
 - Dans le secteur de l'éducation, les investissements prévus s'élèvent à 900 millions de dollars et serviront notamment pour la construction de nouvelles écoles et l'achat de nouveaux équipements.

Infrastructures routières

- Dans le cas des infrastructures routières, le niveau des investissements prévus augmentera progressivement au cours des prochaines années pour atteindre 1,4 milliard de dollars en 2007-2008.
 - C'est près du double de ce qui avait été consenti annuellement entre 1994 et 2002.

INVESTISSEMENTS ANNUELS DANS LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

(en milliards de dollars)



Infrastructures municipales

- Dans le cas des infrastructures municipales, le gouvernement a annoncé une hausse de sa contribution de façon à ce que le coût des projets financés par l'entremise de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) soit partagé à raison de 25 % par le gouvernement du Québec, 25 % par les municipalités et 50 % par le gouvernement fédéral.
 - On s'attend à ce que, à terme, le financement octroyé par les deux paliers de gouvernements permette aux municipalités de faire à chaque année des investissements additionnels de près de 1 milliard de dollars dans leurs infrastructures.
 - Plus particulièrement dans le cas des équipements de transport en commun, la contribution attendue de la SOFIL devrait s'élever à quelque 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Finances

Québec

